

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 001-972/15/CC

■ Attribution d'une subvention au Centre National de Référence RFID (CNR RFID) pour l'organisation de l'évènement "International RFID Congress 2015" en octobre 2015 à Marseille et approbation d'une convention.

DPEATSV 15/13028/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Centre National RFID a été mis en place fin 2008 à l'initiative du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi pour faciliter le développement et l'usage de la technologie RFID (Identification par Radio-Fréquence, plus connue sous le nom de « solution sans contact » afin de soutenir à la fois les « Offreurs de solutions RFID » (concepteurs, fabricants de matériels, intégrateurs, juristes, etc...) et les « Utilisateurs » (entreprises de la distribution, de l'aéronautique, de l'électronique, PME et TPE, associations, etc.).

Le CNR RFID a pour mission d'encourager le déploiement de solutions RFID et de développer les partenariats entre les offreurs de solutions, les utilisateurs, les laboratoires de recherche et les institutions par :

- L'accompagnement financier et technique de développement de solutions RFID,
- La contribution à la normalisation et aux évolutions légales et réglementaires,
- Le développement du business de ses adhérents,
- L'information et la formation utilisateurs et offreurs de solutions RFID.

Le CNR RFID organise à Marseille du 5 au 7 octobre 2015 la 6^{ème} édition de l'« International RFID Congress ». Cet événement international majeur réunira plus de 600 participants et sera dédié cette année aux « Objets Connectés dans l'Industrie, le Commerce, la Santé, et les Villes Intelligentes ». Le congrès réunira les leaders de l'industrie et du commerce, les professionnels de la santé, les décideurs des achats publics, les offreurs de solutions RFID/NFC et les laboratoires universitaires autour de 3 jours de conférences et plus de 30 démonstrations d'applications RFID et NFC.

Dans le cadre de la récente labellisation French Tech du territoire et de sa politique de soutien à l'économie de la connaissance et l'innovation, Marseille Provence Métropole considère qu'il est nécessaire de soutenir l'organisation par le Centre National de référence RFID (CNR RFID) de cet événement de portée internationale afin de :

- Développer les opportunités de nouveaux marchés pour les entreprises innovantes du territoire en relation avec le secteur technologique de pointe de la RFID
- Valoriser et promouvoir l'excellence académique du territoire à une échelle internationale
- Soutenir un secteur majeur impactant l'écosystème de la French Tech Aix-Marseille et son rayonnement international
- Identifier MPM comme partenaire actif lors de la manifestation « International RFID Congress »

Le budget prévisionnel de l'« International RFID Congress 2015 » s'élève à 304 350 euros.

Il est proposé en 2015 que Marseille Provence Métropole devienne un partenaire actif du CNR RFID et soutienne l'organisation de l'évènement « International RFID Congress 2015 » par une subvention de 3 000 euros.

Il convient d'approuver la convention avec le Centre National de référence RFID, relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 euros.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :
Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'organisation en 2015 de l'événement de rayonnement international « International RFID Congress » à Marseille par le Centre National de référence RFID

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 3 000 euros au Centre National de référence RFID.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Centre National de référence RFID.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Chapitre 67 – nature 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-politique B330.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Emploi – Enseignement supérieur
Technopôles - Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et Enseignement
supérieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015